

Stand'Up : la surveillance au cœur des stades

Marion Kindermans | Journaliste | Lundi 5 Janvier 2015



L'entreprise, spécialisée dans la sécurité événementielle, fustige les contraintes pesant sur les CDD, très utilisés dans ces missions.

La Stade de France, Roland Garros, le Salon du cheval, celui de l'agriculture, de l'aéronautique... les intervenants de Stand'Up veillent au grain. Dans le domaine de l'événementiel, la société francilienne, qui est aussi implantée à Lille, Lyon, Saint-Etienne et Rennes, est une des rares à intervenir sur les deux secteurs, les stades et les salons professionnels, à parts égales. *« Les autres font ou l'un ou l'autre. Dans les événements sportifs, chacun a développé des compétences spécifiques. Certains interviennent plus sur le terrain, d'autres dans les loges ou pour les palpations, nous, nous intervenons sur la majorité des missions »*, explique Jean-Luc Lemarchand. L'homme a repris Stand'Up en 2007, alors que la société avait sept ans d'existence. Issu du monde de la finance et des banques, le patron prend la crise de plein fouet. En 2009, le nombre de salons baisse de moitié, alors que de grands événements sportifs, comme le Grand Prix de Formule 1, prennent fin. L'entreprise plonge de 6,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007 à 2,9 millions deux ans plus tard.

Le nouveau cadre juridique en question

Aujourd'hui, Jean-Luc Lemarchand s'enorgueillit d'être remonté à 5,7 millions d'euros avec 17 salariés permanents, et 130 équivalents temps plein. Pour autant, ce marché de niche est semé d'embûches. S'il salue *« la normalisation en cours du secteur »*, le dirigeant évoque des conditions qui se sont *« complexifiées »* avec la mise en place de la carte professionnelle. C'est surtout la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui privilégie les CDI par rapport aux CDD, qui fait hurler le patron. *« Dans le secteur, les agents travaillent sur des missions de 4 heures à quelques jours, voire plusieurs mois, mais aussi de nuit et de week-end. Comment faire des CDI sur un championnat de L1 de dix-neuf jours sur neuf mois, ou sur des salons qui s'arrêtent quatre mois dans l'année ? »* s'étrangle-t-il. Certes, la demande dans ce type de sécurité est à la hausse. Mais Jean-Luc Lemarchand prévient : *« Vu l'évolution du droit du travail, je doute que nos entreprises puissent assurer l'Euro 2016 dans un cadre juridique sécurisé »*.

M.K., Les Echos

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0204051481514-standup-la-surveillance-au-coeur-des-stades-1079695.php?FBDtmhyD0ldYE81j.99>